Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

Herausgeber: Office fédéral de l'énergie

Band: - (2009)

Heft: 2

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

L'ElCom prévoit une baisse considérable des coûts

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) prévoit pour 2009 une baisse des coûts concernant les tarifs d'utilisation du réseau de transport haute-tension d'environ 250 millions de francs (environ 25%). L'ElCom a réuni à la mi-janvier à Olten les parties concernées afin de leur présenter un projet de décision qui fixe ces nouveaux tarifs. Elle recommande à tous les gestionnaires du réseau de se baser sur ces chiffres pour calculer les nouveaux tarifs. De plus, les consommateurs de courant se verront libérés d'une partie des coûts liés aux services-système, qui pourront désormais être mis partiellement à la charge des exploitants des grandes centrales électriques conformément à la révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité.

Pour en savoir plus:

www.elcom.admin.ch

■ INTERNATIONAL ■

Leuenberger au World Future Energy Summit

Présent à la mi-janvier à Abou Dhabi, aux Emirats arabes unis, dans le cadre de la conférence internationale World Future Energy Summit 2009, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a appelé à davantage d'investissements dans l'approvisionnement énergétique durable. Le ministre suisse de l'énergie et de l'environnement a réaffirmé que des investissements visant des véhicules et des appareils plus économiques, la rénovation de bâtiments et les énergies renouvelables étaient durablement profitables à la société, tout en contribuant fortement à la maîtrise de la crise économique mondiale et à la lutte contre le changement climatique. Lors de ce sommet mondial de l'énergie, durant lequel des représentants des gouvernements du monde entier rencontraient ceux de grandes entreprises actives dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a souligné que la protection du climat ne devait pas payer le prix des efforts visant à juguler la crise financière et économique mondiale.

Renseignements:

Daniel Bach, porte-parole du DETEC, daniel.bach@gs-uvek.admin.ch

Atténuer les hausses du prix de l'électricité

Le Conseil fédéral a adopté au début décembre une révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité destinée à atténuer, avec effet au 1er janvier 2009, les hausses annoncées du prix de l'électricité. Cette révision porte en particulier sur les coûts des capacités de réserve et de l'utilisation du réseau. Elle réduit en outre les gains provenant de la réévaluation des réseaux. Les nouvelles dispositions devraient permettre d'économiser environ un demi-milliard de francs, soit quelque 0,9 centime par kilowattheure. Cette économie correspond à la réduction de 40% du montant moyen des hausses. Le Conseil fédéral n'envisagera d'éventuelles modifications plus approfondies des bases légales qu'une fois que les premières décisions de la Commission fédérale de l'électricité auront été rendues et les premières expériences concrètes de l'ouverture du marché analysées.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication, OFEN, marianne.zuend@bfe.admin.ch

Statuts de swissgrid approuvés

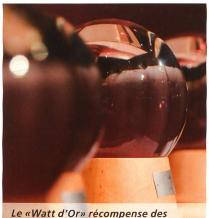
Le Conseil fédéral a approuvé à la mi-décembre les statuts de swissgrid SA, la société nationale suisse pour l'exploitation du réseau. Il a toutefois émis une condition à cette approbation: d'ici l'été 2009, une proposition de solution doit être trouvée, en vue de garantir la participation majoritaire des cantons et des communes à swissgrid SA, comme le prévoit la loi. Pour le reste, les nouvelles dispositions des statuts remplissent les exigences fixées par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le 15 décembre 2006, swissgrid a pris en charge les activités qui lui incombent en sa qualité de société nationale suisse pour l'exploitation du réseau, en reprenant pour commencer la mission de coordination d'ETRANS. Conformément à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), swissgrid doit assurer une exploitation sûre, efficace et non discriminatoire du réseau de distribution d'électricité.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication, OFEN, marianne.zuend@bfe.admin.ch

WATT D'OR

Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 31 juillet 2009



Le «Watt d'Or» récompense des prestations exceptionnelles dans le secteur de l'énergie.

Pour la quatrième année consécutive, l'Office fédéral de l'énergie OFEN décernera le «Watt d'Or» pour récompenser des prestations exceptionnelles dans le secteur de l'énergie. Les candidatures au Watt d'Or 2010 peuvent être envoyées jusqu'au 31 juillet 2009. La distinction du Watt d'Or est attribuée dans les cinq catégories suivantes: société, technologies énergétiques,

énergies renouvelables, mobilité efficace et bâtiments. Pour être nominés, les projets doivent avoir été réalisés ou été actifs entre août 2008 et juillet 2009. Les projets susceptibles de mériter cette distinction peuvent être proposés par tout le monde – jusqu'au 31 juillet 2009 au plus tard. Le Watt d'Or est purement honorifique. Aucun classement n'est établi parmi les lauréats des différentes catégories. Vous trouverez de plus amples renseignements ainsi que le formulaire d'inscription sous www.wattdor.ch.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication, OFEN, marianne.zuend@bfe.admin.ch

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Exigences minimales requises pour les ampoules



Depuis le 1er janvier 2009, les ampoules doivent remplir des exigences minimales en matière d'efficacité énergétique. Pour peu que leur puissance soit supérieure ou égale à 4 watts, elles doivent appartenir au moins à la classe d'efficacité énergétique E selon l'étiquetteEnergie. Les ampoules de puissance inférieure et les lampes à réflecteur ne sont pas soumises à ces exigences, tout comme les ampoules utilisées dans des appareils électroménagers tels que les fours et les réfrigérateurs. Cette mesure doit amener des économies correspondant à la consommation de 10000 à 20000

ménages. La prochaine étape, prévue pour 2012, sera l'interdiction totale des ampoules à incandescence. Elle devrait, quant à elle, amener des économies correspondant à la consommation de 80 000 ménages.

Renseignements:

Felix Frey, responsable du secteur Appareils électriques, OFEN, felix.frey@bfe.admin.ch

ENERGIES RENOUVELABLES

La rétribution à l'injection du courant vert stoppée

Les fonds d'encouragement du courant vert sont épuisés. Le nombre d'annonces déposées depuis mai 2008 en vue de bénéficier du système de la rétribution à prix coûtant (RPC) est tel que le plafond global est maintenant atteint. Les installations annoncées depuis le 1er février 2009 doivent donc être mises sur liste d'attente, qu'elles soient destinées à produire du courant à partir de la force hydraulique (jusqu'à 10 mégawatts), du photovoltaïque, de l'énergie éolienne, de la géothermie, de la biomasse ou des déchets de la biomasse. Il n'est pas possible de continuer à développer la production de courant vert en Suisse sur la base du système actuel de la RPC. L'OFEN a été chargé par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger de proposer des solutions concrètes d'ici la fin du premier semestre 2009.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication, OFEN, marianne.zuend@bfe.admin.ch

Abonnements/Service aux lecteurs

Vous pouvez vous abonner gratuitement à energeia:

par e-mail: abo@bfe.admin.ch, par fax ou par poste

Nom:

Adresse:

NP/Lieu:

Nbre d'exemplaires:

Nbre d'exemplaires:_

Coupon de commande à envoyer ou à faxer à:

Office fédéral de l'énergie OFEN

Anciens numéros: __

Section Communication, 3003 Berne, fax: 031 323 25 10